

## Gray réclame la démission de Crosbie

□ Le chef de l'opposition libérale juge insuffisantes les excuses du ministre

Ottawa (d'après PC)

Peu enclin à la conciliation, le chef de l'opposition libérale, Herb Gray, s'est fait cinglant hier à la suite des propos tenus par le ministre John Crosbie à l'endroit de Sheila Copps, en réclamant que M. Crosbie démissionne et que la ministre responsable de la Condition féminine, Mary Collins, perde ses responsabilités.

«C'est stupide et inacceptable», a dit M. Gray, qui ne pense pas que les excuses présentées hier par M. Crosbie soient suffisantes.

Hier, les commentaires du ministre Crosbie ont provoqué quelques malaises chez certaines femmes de la députation conservatrice.

«Des excuses, a dit la députée de Mercier Carole Jacques, ce n'est pas vraiment assez. Il serait temps aussi qu'il change son attitude face aux femmes en général. En 1990, c'est intolérable.»

Une autre députée conservatrice, celle de Louis-Hébert, Suzanne Duplessis, trouve elle aussi «inadmissibles» les remarques sexistes faites mardi à Victoria par M. Crosbie au sujet de la candidate au leadership libé-

béral. Elle invite le ministre récidiviste «à faire plus attention».

Elles étaient les deux seules hier parmi les députées conservatrices du Québec à critiquer M. Crosbie. La plupart des autres — elles sont 11 au total — observaient un silence un peu gêné.

Une troisième députée a estimé au contraire que Mme Copps ne l'avait pas volé. «Ca fait partie de la vie politique», affirme la conservatrice de Saint-Hubert, Mme Pierrette Venne.

Que la remarque de M. Crosbie soit «peut-être» sexiste n'est pas la question, estime Mme Venne, qui ne voit pourquoi il faudrait «en faire tout un plat».

De Mme Copps, elle dit qu'elle «ne s'est jamais gênée» pour distribuer les insultes. «Il fallait donc s'y attendre», juge la députée, selon laquelle Mme Copps ne fait en réalité qu'essuyer les contre-coups de «l'attitude provocatrice» dont elle a toujours fait preuve sur le plan politique.

De son côté, Mme Duplessis dénonce le comportement du ministre du Commerce extérieur, mais refuse

de reprocher à la ministre responsable de la Condition féminine Mary Collins de ne pas avoir relevé l'incident.

Mme Collins se trouvait dans la salle à Victoria quand M. Crosbie a lancé mardi dernier son «Passe-moi la tequila, Sheila, couche-toi et aime-moi encore».

Pour Mme Duplessis, «c'est déjà assez difficile pour une femme d'être en politique». Elle absout Mme Collins qui n'a peut-être pas immédiatement, selon elle, pris conscience de la portée de la remarque.

Ce n'est pas la première fois que le ministre Crosbie se place dans une telle situation. Il y a quelques années aux Communes, il avait interpellé Mme Copps en l'appelant «bébé». C'est à la suite de cet incident que la députée de Hamilton avait fait publier son autobiographie intitulée «Je ne suis le bébé de personne».

## Les libéraux exigent une baisse du taux d'escompte

Guy TAILLEFER Ottawa (PC)

Alarmés par les dernières statistiques sur l'augmentation record du déficit de la balance des paiements, les libéraux appellent au gouvernement Mulroney afin qu'il renverse la vapeur et diminue le taux d'escompte que la Banque du Canada a relevé une fois de plus hier.

Le Canada a enregistré l'année dernière, indiquent les chiffres de Statistique Canada, un déficit sans précédent de 19,7 milliards \$ à sa balance des paiements, alors que ce déficit n'avait été en moyenne que de 10 milliards \$ au cours des trois années précédentes. A ces données est venue se juxtaposer une nouvelle hausse hebdomadaire du taux d'escompte, qui est passé de 13,25 à 13,41 pour cent.

En conférence de presse, le critique libéral en matière de commerce international, M. Lloyd Axworthy, a estimé que la situation actuelle «frôlait la crise».

Il tient la politique fédérale des taux d'intérêt élevés directement

responsable de cet effondrement de l'équilibre des importations et des exportations au Canada.

«C'est intenable, a-t-il affirmé. Nous sommes devenus les otages d'une politique qui paralyse nos exportations et entretient un appétit insatiable pour l'investissement étranger.»

Vingt milliards \$ de déficit, c'est 3,5 millions \$ qui sort du pays à l'heure, affirme le député. La preuve est faite à son avis que le ministre des Finances Michael Wilson fait grossièrement erreur en s'imaginant pouvoir faire obstacle à la fuite des capitaux canadiens en faisant grimper les taux d'intérêt.

Le chef de l'opposition libérale Herb Gray ne voit quant à lui aucune raison de se réjouir dans le fait que l'économie ait poursuivi son expansion au quatrième trimestre de 1989 au rythme de 0,5 pour cent.

Cette croissance n'est pas «saine», a jugé M. Gray, parce qu'elle est fondée sur une hausse des importations dans une économie dont le moteur principal est le marché des exportations.

## Une campagne nationale de promotion du bilinguisme invisible au... Canada anglais

Montréal (PC)

En pleine tourmente linguistique, le commissaire aux langues officielles lancera, dès le mois prochain, une campagne médiatique sur le bilinguisme. Mais elle passera complètement inaperçue au Canada anglais puisque ces messages télévisés seront diffusés en anglais... seulement au Québec alors qu'ils passeront en français partout au pays.

Il ne s'agit pas d'un oubli, selon M. Jan Carbon, le secrétaire de presse du commissaire D'Iberville Fortier, qui confirme qu'aucune station de télévision anglaise de l'extérieur du Québec n'a été sollicitée pour diffuser gratuitement ces messages.

«Notre seul but consiste à faire connaître des droits et à donner des renseignements sur l'existence du bureau du commissaire», soutient-il, en expliquant qu'il s'agit de promouvoir l'utilisation de services bilingues.

Pourtant, cette promotion ne se fera pas exclusivement auprès des minorités, premiers clients de ce genre de services. Elle s'adresse également aux Québécois francophones à qui on veut faire la réclame de ce que leur vaut, à l'extérieur de leur province, la politique sur les langues officielles.

Pourquoi ne pas en profiter pour faire savoir aux anglophones du reste du Canada que le bilinguisme leur profite également, en particulier au Québec?, se demande la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) que le geste fait sursauter.

«Ce n'est pas seulement aux minorités qu'il faut parler des questions linguistiques, lance le directeur général de la FFHQ, M. Aurèle Thériault, surtout qu'elles sont souvent plus au courant de leur situation que les autres.»

«La majorité, elle, n'est pas au courant, ajoute-t-il; elle a souvent de la fausse information sur la situation.»

La fédération s'étonne d'autant plus que, dans la liste des objectifs établis par le commissariat dans le cadre du budget général des dépenses du gouvernement, on annonce, en toutes lettres, qu'on entend «faire

mieux comprendre et accepter par les communautés majoritaires la loi sur les langues officielles et leur rôle dans la réforme linguistique».

## Perquisition: le député Vincent veut faire casser le mandat

Trois-Rivières (PC)

Le député Pierre-H. Vincent s'est adressé à la Cour supérieure du district de Trois-Rivières, chambre criminelle, pour faire casser le mandat de perquisition émis le 2 février 1990 par le juge René Crochetière, de la Cour du Québec, en sa qualité de juge de paix.

La requête pour l'émission d'un bref de certiorari pour casser le mandat de perquisition demande aussi à la Cour supérieure de prononcer la nullité du mandat et d'ordonner au caporal Richard Hunter, de la Gendarmerie royale, de retourner dans les plus brefs délais au bureau de circonscription du député Pierre-H. Vincent tous les objets et documents saisis en vertu de ce mandat.

Le procureur du député Vincent, Me Serge Ménard, demande enfin à la Cour supérieure d'ordonner également la remise de toutes les photographies, négatifs et copies qu'on en aurait faites, prises par ou pour les agents de la Gendarmerie royale du Canada durant le temps de cette perquisition.

# LA BERLINE INTEGRA 1990. UNE RÉPUTATION JUSTIFIÉE PAR SES PERFORMANCES SUR PISTE ET CONFIRMÉE PAR DES TÉMOIGNAGES DE CLIENTS SATISFAITS.



Autrement dit, on a toutes les raisons d'être satisfait de la berline Integra 1990.

Certains l'aiment, et avec raison, pour son moteur sophistiqué, issu d'une technologie qui nous a fait remporter, quatre années d'affilée en Formule Un, le Championnat du monde des constructeurs. Du jamais vu!

D'autres associent l'Integra à la qualité



Acura. Une qualité qui a lui a permis d'accéder, trois années de suite, au premier rang dans le prestigieux Index de satisfaction

du client de J.D. Power and Associates.\* D'autres, enfin, apprécient l'Integra pour son espace intérieur, toujours assez vaste pour accueillir confortablement 4 passagers.

En somme, on est très satisfait de l'Integra. Tellement que ces derniers temps, celle-ci s'est faite rare chez les concessionnaires.

Mais votre patience est enfin récompensée. Car les Integra sont revenues en grand

nombre chez les concessionnaires Acura.

Si vous voulez en faire l'essai routier, hâtez-vous!

Quelles que soient vos raisons d'aimer l'Integra, l'Integra ne vous décevra pas.

Pour de plus amples renseignements, notamment sur la garantie de 5 ans ou 100 000 km\*\* d'Acura, sur les concessionnaires et sur le Plan AcuraBail\*\*\* téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

**ACURA**

Les voitures construites de main de maître.

Votre vie tient à votre ceinture.

\*Sondages 1987, 1988 et 1989 de l'Index de satisfaction du client d'une voiture neuve de J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service du concessionnaire aux États-Unis.

\*\*Selon la première éventualité. Détails chez les concessionnaires. \*\*\*Un authentique service Acura, offert par Honda Canada Finance Inc.



**PRÉCISION ACURA**

4900 Boulevard Bourque, Rock Forest Tél.: 564-8909

# Forum

## ÉDITORIAL

### Une lutte stérile à Rock Forest

Jean VIGNEAULT

Le comité de citoyens de Rock Forest et sa présidente Lise Lafrance ont du temps à perdre en faisant circuler une pétition exigeant la démission du maire Gaétan Lavallée et éventuellement de tous les membres du conseil.

Sous prétexte que la municipalité accuse un déficit qui ne se résorbe pas, le comité de citoyens adopte une attitude puérile. En démocratie, on ne force pas les élus à démissionner par le biais d'une pétition. C'est possible que les contribuables soient insatisfaits et frustrés d'avoir à subir une hausse de taxes. Mais c'est dans une élection qu'on renverse un conseil municipal, pas en amassant des signatures ou en organisant des manifestations.

En recevant la pétition, le maire Lavallée constatera un certain désenchantement, voire de l'impatience chez les contribuables. Mais pas au point de démissionner. Si le ministère des Affaires municipales, malgré toutes les démarches de citoyens de Rock Forest n'a pas encore cru bon d'imposer une tutelle à la municipalité, c'est que les choses ne vont pas si mal. D'ailleurs le déficit est appelé à fondre comme neige au soleil quand la Ville parviendra à vendre les terrains qui lui appartiennent et qui auraient une valeur de près d'un million de dollars.

La lutte de Mme Lafrance et du comité de citoyens semble être davantage une bataille personnelle pour embêter le maire Lavallée et les conseillers et semer le mécontentement avant la prochaine élection. Le groupe serait plus crédible si, au lieu de réclamer des démissions, il proposait des solutions et préparait des plans de rechange. Mené de cette façon, le combat du Comité de citoyens est stérile et sans issue. Ou le comité prouve hors de tout doute que Rock Forest est mal administrée et a souffert de la négligence de ses élus, ce qui est loin d'être évident, ou il se tait.

### Les grossièretés de John Crosbie

Le Canada l'a échappé belle quand John Crosbie par ses maladroites et ses propos stupides sur le français a perdu la course à la direction du Parti conservateur devant Brian Mulroney. Le pays aurait été maintes fois humilié sur la scène internationale si ce Terre-Neuvien mal dégrossi avait été élu premier ministre.

Ce que des admirateurs inconditionnels qualifient chez lui de sens de l'humour n'est rien de plus qu'un penchant morbide pour la grossièreté. Ses récents propos au sujet de Sheila Copps ne relèvent pas de l'humour ou de l'agressivité qui marque souvent les rapports entre politiciens de diverses factions. Ils témoignent plutôt d'un manque de savoir-vivre chronique et d'un profond irrespect des femmes. Il s'en est excusé mais on ne sent pas la sincérité et la spontanéité dans ses regrets.

Brian Mulroney a qualifié les commentaires de son ministre du Commerce extérieur d'inacceptables. Mais en même temps il suggérait de lui pardonner au nom de la charité chrétienne. On veut bien tolérer l'erreur mais pas fermer les yeux sur l'habitude. Il y a des ministres qui ont démissionné pour des gestes et des paroles beaucoup moins graves. La ministre responsable de la Condition féminine à Ottawa, Mary Collins, a elle tenu des propos pour le moins inquiétants qui font douter de son aptitude à occuper ce poste. Selon Mary Collins, personne ne peut tenir rigueur à John Crosbie de ses paroles, « car il explique tellement bien les choses ». De la part d'une ministre responsable de la condition féminine, voilà une réaction inadmissible, possiblement plus scandaleuse que celle de John Crosbie.

## ANALYSE

### Le 4<sup>ème</sup> reich fait déjà peur

Jean-Louis De La Vaissière Bonn(AFP)

Les voisins et alliés de la RFA et de la RDA demandent de plus en plus fort d'avoir leur mot à dire sur l'Allemagne future, s'irritant de ce qu'ils considèrent être une ambiguïté persistante du chancelier Helmut Kohl sur la frontière occidentale de la Pologne, relèvent les observations de Bonn.

En quelques semaines, des critiques ont afflué de diverses directions contre le chancelier, qui affirme que seule une Allemagne réunifiée pourra confirmer légalement par un traité l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse, tout en se prononçant nettement à titre personnel contre tout changement de frontières en Europe. L'irritation, feutrée ou ouverte, est dommageable pour Bonn, pendant les mois délicats précédant la probable réunification. Elle a amené le chef de la diplomatie de Bonn, Hans-Dietrich Genscher, à suggérer que Bonn et Berlin-Est paraphent avec Varsovie un traité reconnaissant définitivement la ligne Oder-Neisse, qui serait ensuite ratifié par le gouvernement d'une Allemagne réunifiée. M. Genscher reprenait une proposition du premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki, refusée jusqu'ici catégoriquement par Bonn.

Moscou, Varsovie, Berlin-Est d'un côté, Londres, Bruxelles, La Haye, et plus discrètement d'autres capitales comme Paris et Washington demandent à la RFA de prendre en compte les intérêts et la susceptibilité des pays voisins, et de mettre fin à la confusion actuelle.

#### Varsovie préoccupé

Tous les Etats qui ont été en guerre avec l'Allemagne nazie ou ont subi

son occupation disent comprendre la préoccupation de Varsovie.

Les quatre puissances responsables de l'Allemagne dans son ensemble — URSS, USA, Grande-Bretagne et France — qui doivent participer avec la RFA et la RDA à la conférence "2 plus 4" sur les aspects externes de la réunification, ont fait savoir que la question de la frontière Oder-Neisse nécessitait une clarté totale.

Sans remettre en cause le principe 2 plus 4, Moscou a jugé légitime que la Pologne soit associée aux négociations, estimant qu'il y avait là "un droit moral et légal" des Polonais. L'URSS a soumis une proposition en ce sens aux trois autres puissances.

L'offensive la plus embarrassante pour Bonn est venue de Margaret Thatcher, qui a exprimé des craintes sur la manière dont se fait l'unification allemande et déclaré soutenir entièrement la position polonaise, estimant que Bonn devrait confirmer l'intangibilité de l'Oder-Neisse par un traité, comme le proposent MM. Mazowiecki et Genscher.

A Paris, on souhaite que la frontière Oder-Neisse soit "solennellement confirmée" et on juge légitime une prise en compte des préoccupations des Polonais dans les négociations à venir.

#### Consultation réclamée

Plusieurs des voisins directs de l'Allemagne demandent en outre d'être

associés soit directement soit indirectement à la conférence "2 plus 4". C'est le cas des dirigeants polonais — soutenus par le premier ministre allemand Hans Modrow et la majorité de la classe politique est-allemande — qui souhaitent que Varsovie soit admise à la conférence. C'est celui des Pays-Bas dont le chef de la diplomatie Hans van den Broek estime que le processus de consultation doit se dérouler dans le cadre de l'OTAN, de la CEE et de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) ainsi que de la Belgique qui demande elle aussi une consultation des autres pays concernés par leur proximité et par l'histoire.

Les Tchécoslovaques, sans réclamer (sauf le Parti communiste en perte de vitesse) une présence à la table des négociations, insistent sur le fait que la réunification doit se faire dans le cadre de la CSCE. Budapest déclare "soutenir pleinement la Pologne dans ses efforts pour obtenir des garanties internationales sur l'intangibilité de sa frontière occidentale, et appuyer toute mesure entreprise par elle pour y parvenir".

Face à cette pression internationale, doublée d'une pression du Parti libéral au sein de la coalition gouvernementale, M. Kohl réaffirme par les voix de ses porte-parole, qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur l'Oder-Neisse, mais des "contradictions artificielles" entretenues par la presse.

Selon le ministre ouest-allemand à la Chancellerie, Rudolf Seiters, Bonn serait prêt à un nouveau pas vers l'apaisement: il propose que les deux parlements allemands — après les élections du 18 mars à la Chambre du peuple de RDA, reconnaissent ensemble, avec la bénédiction de Bonn, l'intangibilité de la frontière avec la Pologne.



## TRIBUNE LIBRE

### Stoke doit dire non aux déchets secs

Citoyens de Stoke, sommes-nous d'accord à accepter un site d'enfouissement de déchets secs?

Une demande a été faite à la M.R.C. du Val St-François pour l'établissement d'un site d'enfouissement de déchets secs à Stoke. Selon nos renseignements, la M.R.C. aurait accepté cette demande faite par un contribuable non résident. Une gravière lui appartenant, située sur le Chemin Côté, en serait le site.

D'où viendront ces déchets? La radio, la télévision et les journaux nous ont donné d'excellents reportages à ce sujet car ces déchets secs, assez souvent, contiennent des produits toxiques, des matières infectieuses ainsi que des déchets médicaux.

Aucune loi fédérale ne peut empêcher les camions provenant des États-Unis ou de l'Ontario de traverser nos frontières et de venir polluer notre environnement. L'affaire des sept camions de Delson renforce l'hypothèse qu'il existe au Québec un véritable réseau de vidangeurs de nuit qui profitent des bas prix (dix fois moins) de l'enfouissement au Québec pour y déverser les poubelles américaines et ontariennes.

Le ministre Pierre Paradis a admis qu'il y avait seulement 26 agents de la police verte pour surveiller tous les sites d'enfouissement au Québec. Quelle assurance peut-on avoir en un tel système de surveillance, les amendes étant très minimes comparées au coût des frais judiciaires (ex. 10 000\$ de frais pour une amende de 600\$)?

De plus, ce sont les contribuables qui paient pour les agents de surveillance.

On sait que l'exploitation d'un site d'enfouissement de déchets secs est très lucratif. Pour la municipalité, aucun revenu mais probablement beaucoup de problèmes de pollution, entretien des routes, etc. Dans 50 ou 100 ans, sera-t-il encore possible de dépolluer?

Comme solution au problème de nos déchets, nous suggérons le recyclage. Citons en exemple Arthabaska. On y fait la récupération des déchets en utilisant seulement 2 conteneurs différents. Un pour le papier, le verre, le métal et le plastique, et un deuxième pour les déchets de table qui pourraient être transformés en compost. On y fait des profits tout en créant des emplois. Le maire André Bachand d'Asbestos travaille à un projet en ce sens. D'ailleurs, Nos déchets sont déjà acheminés vers Asbestos. Tant qu'aux matériaux de démolition, Stoke est appelée à construire plutôt qu'à démolir.

Dans un reportage publié dans LA TRIBUNE du 5 décembre 1988, Mme Monique Demers, Maire, disait que le conseil municipal pourrait s'opposer à un tel projet de site d'enfouissement à cause de l'absence de réglementations sévères et des mesures de contrôle sur la nature des déchets. Depuis, les conditions ne se sont pas améliorées mais dernièrement, la municipalité semble appuyer

ce projet de site d'enfouissement de déchets secs. Nous ne comprenons pas cette volte-face.

Mesdames et Messieurs du conseil, nous vous demandons d'être conscients de vos responsabilités concernant l'environnement avant d'accepter un site d'enfouissement de déchets secs, parfois toxiques. Ce n'est pas quand nos sols et nos cours d'eau seront contaminés que nous devrons réagir.

Citoyens de Stoke, quelle échelle de valeurs avons-nous face à ce projet? Si nous voulons conserver un environnement sain, il est très urgent de faire valoir nos opinions le plus vite possible. Assistez aux assemblées du conseil municipal afin d'être mieux renseignés.

Nous du cercle des fermières, très sensibilisées à notre environnement, nous nous opposons à l'implantation de ce site d'enfouissement ou à tout autre site de ce genre.

Nous croyons qu'il est important de léguer à nos descendants un environnement sain et nous désirons que la population de Stoke soit bien informée avant d'accepter un tel projet.

Les pays riches d'Europe exportent leurs déchets dangereux en Afrique... Le Québec, en particulier Stoke, deviendra-t-il un petit coin d'Afrique grâce aux déchets des États-Unis et de l'Ontario. Le cercle des fermières de Stoke Nancy Faucher, Secrétaire

### L'armée a sauvé Victoriaville: contre qui?

Le 12 février 1990, on pouvait lire dans La Tribune de Sherbrooke: «Le sixième Bataillon royal vingt-deuxième Régiment du Canada a réussi à démanteler le Front de libération des Bois-Francs, qui était en voie de faire l'indépendance de la municipalité de Victoriaville». Le scénario prévu a été une réussite tel qu'en fait foi l'article... Quel scénario!

Démanteler une formation fictive qui prône la souveraineté d'une ville...

Pourrions-nous penser que l'armée se pratique et que suite à un possible échec du lac Meech, le Premier Ministre Bourassa, entamant un processus de souveraineté, elle tenterait d'en démanteler l'idée? Une loi des mesures de guerre; quel souvenir!

D'autres scénarios auraient pu être envisagés, touchant davantage la protection civile:

- le débordement de la rivière Nicolet,

- un affaissement de terrain,
- une effroyable tornade.

Mais non, on a choisi l'image même d'octobre '70. Pourquoi? Qui a fait ce choix? La réussite de qui?

J'ai choisi de faire la guerre au chômage, à l'appauvrissement, à l'injustice, à la non-information... Marie Auger Victoriaville

### Le NPD pourrait rafler le Québec

Notre équipe du NPD-Sherbrooke s'est impliquée directement dans l'élection partielle de Chambly au côté de Phil Edmunston. Nous avons participé modestement à sa victoire. Nous pensons tout ce que les enjeux de cette campagne électorale dépassaient largement les frontières du comté de Chambly. C'est pourquoi, malgré notre vie bien remplie à Sherbrooke, nous sommes allés dans Chambly à deux reprises durant la campagne électorale.

La victoire de Phil Edmunston avec 68% du vote et la cinglante défaite du conservateur Bégin avec 9,5% des voix nous donnent raison et nous croyons qu'avec des moyens suffisants et une organisation adéquate capable de rejoindre tous les électeurs, le N.P.D. pourrait remporter la victoire dans la plupart des comtés fédéraux du Québec.

Nous pensons, comme beaucoup de commentateurs, que Phil Edmunston, l'homme, y est pour beaucoup dans cette victoire. Les gens de Chambly ont voté pour l'homme qui les a défendus et s'est battu pour eux en tant que consommateurs et en tant que citoyens face aux problèmes écologiques.

Ce que présentait Phil Edmunston c'est un changement de cap des politiques gouvernementales face à l'environnement pour améliorer la qualité de vie des citoyens, face à l'emploi pour que tous aient un emploi adéquat et face à la fiscalité pour que tous paient équitablement les impôts.

Il est évident que les électeurs de Chambly étaient déçus du compor-

tement de l'ancien député Grisé mais cela n'explique pas tout de la cinglante défaite de M. Bégin. Les gens de Chambly ont voté contre le parti conservateur au pouvoir parce que ce gouvernement coupe dans l'assurance-chômage, précipite une récession avec des taux d'intérêts trop élevés et s'approprie à imposer sa T.P.S. Les politiques des conservateurs sont impopulaires car elles tendent à appauvrir les pauvres et à enrichir les riches et c'est toute la population canadienne qui finit par en souffrir.

Pour ce qui est de M. Clifford Lincoln, le libéral, il n'offrait pas une alternative convainquante tout simplement parce que le parti libéral fédéral présente des politiques trop similaires à celles des conservateurs. Nous sommes conscients qu'il y a beaucoup à faire dans les différents comtés du Québec pour réussir à répéter l'exploit de Phil Edmunston mais nous sommes de plus en plus nombreux à y croire et à y travailler. Nous, du NPD, voulons donner aux citoyens du Québec et du Canada une véritable alternative aux politiques de plus en plus impopulaires du gouvernement conservateur.

Mario Mercier, l'exécutif du NPD-Sherbrooke

### La Tribune, un actif pour l'Estrie

M. Jean-Guy Dubuc Président et Éditeur

La liberté d'expression et le droit à l'information sont à la démocratie ce que Mario Lemieux et Wayne Gretzky sont à notre sport national. Outil d'information de premier plan pour toute une région considérable du Québec, La Tribune de Sherbrooke participe activement, depuis maintenant 80 ans, au rayonnement culturel et économique de toute une population.

Je suis heureux de m'associer à toute cette collectivité pour vous transmettre mes plus vives félicita-

tions. Comme citoyen de l'Estrie j'estime avoir trouvé, depuis toujours, en La Tribune, un instrument essentiel et quotidien qui contribue largement à l'amélioration de la qualité de vie de toute une communauté.

Que ce 80ème anniversaire marque pour vous tous, artisans et artisans de l'information, de la publicité et du montage, une célébration bien légitime, et vous permette d'aborder cette nouvelle décennie avec le dynamisme et l'enthousiasme qui vous caractérisent si bien.

Yvon Vallières Député de Richmond Ministre délégué aux Transports

# National

## Le jugement de la Cour suprême pourrait redonner l'ancienneté aux infirmières

Marie TISON Ottawa (PC)

Le jugement de la Cour suprême sur les décrets de 1982 pourrait aider la CSN dans son combat contre la loi 160 forçant le retour au travail des infirmières.

«Ca ne nous nuira certainement pas», a affirmé le coordonnateur du contentieux à la CSN, M. Louis Bibeau.

Mercredi, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles les lois 70 et 105 sur la rémunération et les conditions de travail dans le secteur public québécois, parce que les volumineux décrets qui les accompagnaient, et qui leur donnaient tout leur sens, avaient été déposés en français uniquement.

L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 exige l'impression et la publication des lois du Québec en français et en anglais.

En décembre dernier, la CSN avait justement invoqué l'unilinguisme français des décrets accompagnant la loi 160, adoptée en septembre 1989, pour demander la suspension des sanctions imposées aux infirmières.

Le juge Jacques Paré, de la Cour du Québec à Chicoutimi, a cependant rejeté cet argument. La cause se retrouvera devant la Cour d'appel, à Québec, le 14 mars prochain.

M. Bibeau a admis qu'il ne s'agit pas de causes identiques. Les décrets accompagnant les lois 70 et 105 étaient des documents sessionnels déposés à l'Assemblée nationale, alors que les décrets de septembre 1989 ont simplement été adoptés par le Conseil des ministres.

«Mais le principe est important, a affirmé M. Bibeau. Ca renforce notre théorie.»

Il a expliqué que la Cour suprême avait maintenu le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui statuait selon lui qu'un texte de l'Etat devait se plier aux exigences de l'article 133 s'il modifiait les droits des parties.

«Ce ne sont pas tous les décrets ou les documents sessionnels qui doivent être traduits, mais seulement ceux qui établissent des normes affectant les droits des personnes», a-t-il affirmé.

**Perte d'ancienneté**  
Le jugement de la Cour suprême devrait aider la CSN en ce qui concerne la perte d'ancienneté des infirmières, mais il ne devrait pas avoir de conséquences sur les autres sanctions imposées en septembre 1989.

Seule la perte d'ancienneté avait nécessité un décret, ce qui n'avait pas été le cas pour les autres sanctions, la suspension de la formule Rand pendant 12 semaines et la suspension de deux jours de salaire pour chaque journée de grève, a expliqué M. Bibeau.

La loi 160 elle-même avait été adoptée dans les deux langues.

Outre la question de la langue, la CSN avait invoqué devant le juge Dufour plusieurs arguments découlant des garanties des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés pour obtenir une injonction suspendant les sanctions.

La centrale syndicale avait notamment soutenu que celui qui jugeait de l'infraction était l'employeur lui-même, ce qui n'en faisait pas un tribunal impartial et indépendant au sens de la charte canadienne.

Elle avait également soutenu que la loi 160 autorisait les saisies abusives, présumait de la culpabilité des syndiqués et permettait la double et la triple sanction des infractions, contrevenant ainsi aux garanties des chartes.

Le juge Dufour avait rejeté l'argument linguistique, mais il avait reconnu le sérieux des autres arguments. Il avait également reconnu le préjudice sérieux subi par les syndiqués, mais il avait rejeté la demande d'injonction en invoquant l'intérêt public. Il avait indiqué qu'il ne voulait pas se substituer à l'Assemblée nationale.

## Le Syndicat des pompiers propose l'incinération des vieux pneus

... parce qu'il craint une catastrophe au sud de Montréal

Montréal (PC)



Stephanie et Merle La Forme, qui figurent parmi les centaines de personnes évacuées de leur domicile, il y a deux semaines et demie, en raison de l'incendie du dépôt de vieux pneus de Hagersville, en Ontario, ont amené dans un camion mobile mobile fourni par le gouvernement ontarien, hier. Des analyses ont démontré des traces de contamination dans quelques puits de cette région agricole, à 35 km au sud-ouest de Hamilton.

Craignant que ne survienne sur la rive sud de Montréal une catastrophe écologique plus grave que celle d'Hagersville, le Syndicat des pompiers du Québec exige des actions sans délai du gouvernement Bourassa et lui soumet un projet expérimental de deux mois consistant à incinérer les pneus usés dans les cimenteries du Québec.

Le président du Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), M. Gilles Raymond, ne rigole pas. Selon lui, les conséquences dans le secteur de Saint-Amable, où trône une montagne de pneus sur dix arpents, seraient beaucoup plus néfastes que ce qu'a connu au cours des trois dernières semaines la région d'Hagersville, en Ontario, en raison de la plus forte densité de population.

Cette accumulation de millions de pneus constitue, dit-il, l'une des pires bombes à retardement que connaisse le Québec. Si tout cela s'enflammait, la Rive-Sud connaîtrait un «véritable hiver nucléaire».

«Si les pneus continuent à s'accumuler encore au rythme de 4,5 millions par année, le problème risque de devenir presque insoluble au fil des mois qui passent», ajoute M. Raymond qui réclame des gestes immédiats.

Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, vient tout juste d'expliquer qu'il n'a pas les fonds nécessaires (15 millions \$) pour résoudre les problèmes qu'occasionnent les dépôts de vieux pneus.

M. Paradis a plutôt pris la décision d'investir 2 millions \$ dans la surveillance des dépôts de pneus, une solution que le SPQ baptise de «simple cataplasmage sur une jambe de bois».

**Source d'énergie**

Selon M. Raymond, cette somme devrait plutôt servir au déchetage des pneus avant leur incinération dans les cimenteries du Québec où ils serviraient de source d'énergie.

M. Raymond a obtenu notamment l'assurance de Ciment Saint-Laurent qu'on effectue dans ce sens une expérience de deux mois.

Hier soir, la direction de Ciment Saint-Laurent a convoqué d'urgence une conférence de presse relative à celle du Syndicat des pompiers du Québec; M. Raymond devait participer à cette rencontre d'information de la cimenterie.

Lorsqu'on lui parle de pollution, M. Raymond dit qu'en Californie, le plus important incinérateur de pneus au monde fonctionne dans le respect intégral des normes de l'Etat en matière de pollution.

Citant des études du Recycling Research Institute, du Connecticut, il indique aux «envirocrates» que comme combustible dans les cimenteries les pneus ne polluent pas plus que le charbon.

Lorsque Mme Lise Bacon était responsable du ministère de l'Environnement, on avait déclaré que la montagne de pneus de Saint-Amable serait chose du passé en l'espace de deux ans grâce à l'entente intervenue avec Caoutchouc, de Saint-Elie-d'Orford, en Estrie, un fabricant de tapis. Or, l'unique déchiqueteuse en opération ne répond pas au déluge de pneus et en digère cinq fois moins que prévu.

Car il y a d'autres Saint-Amable. Comme Saint-Gilles-de-Lotbinière où «traînent» deux millions de pneus.

Reste le projet de consigne (une taxe de 5 \$ par pneu) qui fut mis de l'avant par l'ex-ministre Clifford Lincoln. Mais cela fait toujours l'objet d'une concertation interministérielle. Son efficacité est d'ailleurs mise en doute. Ce principe a déjà été institué en Ontario.

## Urgences: les mesures «ne sont pas réalisables»

Lia LÉVESQUE Montréal (PC)

Les directeurs d'hôpitaux reconnaissent la bonne volonté du gouvernement pour désengorger les urgences, mais ne croient pas que ses mesures seront efficaces à moyen et long termes à moins d'injecter des fonds supplémentaires.

**Manque de lits pour patients chroniques**

En conférence de presse hier, le vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux, M. Jacques Nadeau, a affirmé qu'il sera impossible de résoudre le problème d'engorgement des urgences sans ouvrir davantage de lits pour les patients chroniques.

Il y a quelques mois, le ministère de la Santé et des Services sociaux avait prévu ouvrir 1267 places en centres d'accueil et en hôpitaux de longue durée. Aujourd'hui, à peine 47 pour cent de l'objectif a été atteint, indique M. Nadeau.

Tant que les malades chroniques occuperont des lits qui devraient être réservés à des malades nécessitant une hospitalisation, ces derniers monopoliseront à leur tour des civières à l'urgence.

Les hôpitaux se trouvent dans une situation illogique, a expliqué M. Nadeau. Si un hôpital libère des civières à l'urgence et admet plus de malades, cela lui coûtera plus cher et il accumulera un déficit.

Un lit occupé par un patient chronique coûte 141 \$ par jour. Un lit occupé par un patient de courte durée coûte 340 \$ par jour.

Si un patient qui doit être opéré coûte plus cher, c'est qu'il est soumis à plusieurs examens, radiographies, tests de laboratoires et autres, surtout durant les premiers jours.

Il est donc plus payant pour un hôpital d'avoir des malades chroniques qui occupent des lits de patients de courte durée et des patients de courte durée qui, entassés à l'urgence, attendent d'être hospitalisés. Plus le taux de roulement est élevé, plus les coûts d'opération de l'hôpital augmentent.

M. Nadeau cite d'autres chiffres qui font comprendre l'ampleur du problème. Le séjour moyen d'un malade à l'hôpital est présentement de neuf jours. Si les hôpitaux réduisaient le séjour seulement à 8,5 jours, cela signifierait 39 000 admissions de plus dans les hôpitaux québécois, soit 96 millions \$ de plus. Mais le gouvernement, lui, n'augmenterait pas ses subventions en conséquence.

«Les urgences ne peuvent pas être prises isolément. Un hôpital ne se gère pas comme un dépanneur. On ne peut pas «dispatcher» les gens comme ça, sans tenir compte des effets que cela va avoir dans les départements de médecine, de chirurgie et chez les patients chroniques», fait valoir M. Nadeau.

M. Nadeau se dit prêt à collaborer avec l'équipe volante qui se rendra dans les hôpitaux, mais à condition que ses membres soient crédibles et consultent le personnel. «Si le ministre veut nous envoyer son monde pour constater ce qui se passe, tant mieux. Cela va peut-être faire comprendre à du monde que ce qu'ils veulent réaliser, ce n'est pas réalisable» (sans ajout d'argent).

## Pas d'alliance contre Chrétien entre les clans Copps et Martin

Michel VENNE Sainte-Foy (PC)

Les clans de Sheila Copps et de Paul Martin ont jonglé avec l'idée de faire alliance contre Jean Chrétien dans certaines circonscriptions du Québec, pour le choix des délégués qui éliront le successeur de John Turner à la tête du Parti libéral du Canada, le 23 juin.

Mais les deux organisations y ont renoncé à la veille des premières assemblées de sélection des délégués du Québec qui avaient lieu hier soir dans deux circonscriptions, celles de Laurentides, au nord de Montréal, et de Louis-Hébert, à Québec.

Les partisans de Sheila Copps ont en vain suggéré à ceux de Paul Martin de s'entraider dans Laurentides pour tenter d'arracher à Jean Chrétien



Jean Chrétien

quelques délégués dans ce comté où on le donnait gagnant à l'avance. Le clan Martin n'a pas donné suite à la proposition.

En revanche, le coprésident de la campagne Martin au Québec, M. Jacques Chagnon, s'est dit hier «très ouvert» à ce genre de collaboration dans certaines circonscriptions de la région de Québec et de l'Est de la province, où Sheila Copps a acquis récemment des appuis déterminants.

«Il faut éviter de se marcher sur les pieds», a-t-il déclaré à la Presse Canadienne, refusant toutefois d'envisager quelque compromis dans la région de Montréal où, dit-il, «l'organisation Copps est absente». M. Chagnon veut faire en sorte qu'une lutte à trois qui diviserait le vote anti-Chrétien ne permette pas à celui-ci de se faufiler dans certains comtés et d'emporter une majorité de délégués.

## Serge Ménard à la vice-présidence de la campagne de Sheila Copps?

Drummondville (GP)

Tout laisse croire que l'ex-maire de Drummondville, M. Serge Ménard, acceptera bientôt la vice-présidence, pour le Québec, de la campagne à la direction du parti libéral du Canada, de la candidate Sheila Copps.

M. Ménard a confirmé avoir été approché par le président québécois de la campagne, M. Jacques Langlois, maire de Beauport, et par le ministre Marc-Yvan Côté de l'Assemblée nationale du Québec, qui s'est prononcé publiquement en faveur de Mme Copps.

M. Ménard s'est donné quelques jours pour prendre sa décision, mais tout laisse croire qu'elle sera positive, même si M. Ménard ne le confirme pas pour l'instant.

D'autre part, c'est cette fin de semaine que les militants libéraux fédéraux de Drummond choisissent leurs 12 délégués pour le congrès à la direction du PLC. L'exécutif de comté s'est prononcé unanimement en faveur de la candidature de M. Paul Martin.

## Roch «Moïse» Thériault songe à nier sa culpabilité

Lindsay (PC)

Roch «Moïse» Thériault, accusé du meurtre au premier degré de Solange Boilard, envisage de subir son procès en français et de plaider non coupable, a laissé entendre hier, dans la langue de Molière, Me Julian Falconer.

Ce jeune avocat de Toronto assure la défense du «prophète de malheur» qui purge actuellement une peine de 12 ans au pénitencier de Kingston, en Ontario, pour avoir amputé le bras droit de sa compagne, Gabrielle Lavallée, et lui avoir arraché des dents, en novembre 1988.

Roch Thériault, âgé de 42 ans, était dans le box des accusés, hier, à la Cour provinciale de Lindsay, chef-lieu du comté de Victoria. Vêtu d'un gilet et d'un pantalon beige, il faisait sa cinquième apparition, la première avec un avocat, depuis son arrestation en octobre dernier.

Dans cette petite ville de 17 000 habitants, située à 130 km au nord-est de Toronto, les francophones ne représentent que 0,5 pour cent de la population, sans compter ce non-résident, persona non grata, originaire du Québec, qui a choisi un avocat bilingue dans le but de suivre son procès dans sa langue maternelle, comme la loi l'y autorise.

**Meurtre**

Le juge Doug Nichols a fixé au 5 avril le début de l'enquête préliminaire sur le meurtre de Solange Boilard, âgée de 32 ans, dont le squelette a été exhumé, en octobre dernier, sur le terrain de la «Ant Hills Kids», la communauté dirigée par Roch Thériault, à Burnt River, un hameau au nord de Lindsay.

«Moïse» n'est pas intervenu et le

traducteur assermenté n'aura traduit que son «oui» aux dispositions prises, ce qui marquait la fin de cette comparution.

Il a été immédiatement reconduit au pénitencier fédéral de Millhaven, à Kingston, où sont également détenus trois de ses disciples qui, comme lui, avaient surpris tout le monde en avouant leur culpabilité aux accusations de voies de fait graves et d'agressions contre Gabrielle Lavallée.

Roch Thériault avait quitté le Québec, sa province d'origine, en 1984, deux ans après avoir été reconnu coupable d'avoir castré un de ses disciples pour le punir d'avoir battu à mort un enfant de deux ans. Il avait été condamné à deux ans de prison pour son rôle dans cette mort suspecte.

Réfugié en Ontario, celui qui se faisait appeler «Moïse» a installé sa commune dans une cabane de bois, au milieu des forêts de Burnt River. En novembre 1988, après plus de neuf mois de sévices et de terreur, mais surtout après l'amputation forcée d'un de ses bras, sa compagne, Gabrielle Lavallée, a porté plainte.

La Police provinciale de l'Ontario a alors entrepris de capturer Moïse et ses trois complices. Environ deux mois plus tard, le 6 octobre dernier, les quatre hommes étaient appréhendés dans les bois environnants de la «Ant Hills Kids», aujourd'hui fermée, et condamnés peu après pour les sévices corporels infligés à l'infirmière du camp, une des nombreuses compagnes de Moïse.

La découverte des restes de Solange Boilard, deux semaines après la condamnation de Roch Thériault, a amené la justice ontarienne à mettre une nouvelle fois le prophète en accusation, cette fois pour meurtre au premier degré.

## Aucun règlement n'est en vue à Hydro

Montréal (PC)

Le courant ne passe plus entre Hydro-Québec et ses 14 000 syndiqués. Si bien que le conflit entre les deux parties est devenu le plus long depuis 1972. D'un côté, Hydro-Québec hausse le ton face à ce que son porte-parole, M. Michel Blais, appelle du «charriage syndical». Le syndicat, lui, par la voie de M. Luc Chabot, parle de la «mauvaise foi de l'employeur». On se renvoie continuellement la balle, prétextant, à tour de rôle, que les propositions sont raisonnables. Pourtant on semble loin d'un règlement.

Au bureau de Mme Lise Bacon, responsable d'Hydro-Québec, on

précise que le ministre attend de consulter son collègue du Travail, Yves Séguin, avant d'entreprendre une autre orientation dans ce dossier.

En conférence de presse hier matin, M. Michel Blais, vice-président au personnel de l'exploitation d'Hydro-Québec, visiblement fatigué de cette guerre des nerfs que se livrent les parties, a tenu à faire le point sur le conflit qui dure depuis près de 15 mois. C'est la première fois depuis le début du conflit qu'Hydro-Québec aborde publiquement la question de la négociation.

M. Blais a expliqué qu'Hydro-Québec avait déposé cinq contre-propositions depuis l'échéance de la convention collective, en décembre 88. Mercredi encore, selon M. Blais, les négociateurs syndicaux ont quitté la

table de conciliation en refusant de répondre aux dernières contre-propositions patronales. Il s'agissait pourtant d'une «véritable proposition de règlement».

Le porte-parole syndical, M. Luc Chabot, a par ailleurs fait remarquer que sur la question de création de postes permanents, le syndicat avait réduit sa demande de 2400 à 1900 postes. Par ailleurs, sur la réduction de la semaine de travail, le syndicat est revenu à la semaine de cinq jours et de 35 heures. Mais il voudrait que tous les employés soient admissibles aux horaires variables et puissent accumuler davantage de journées de temps supplémentaire: accumuler jusqu'à 19 jours de congé.

# On se prépare

**À LA PROCHAINE**

**LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU COMTE DE SHERBROOKE**

Orateur invité: M. GUY CHEVRETTE

Mardi, le 6 mars  
Club Social de Sherbrooke  
688, rue Prospect,

Invitation à tous  
Informations: 822-8913

19h30

# Vivre

## LE MONDE UNIVERSITAIRE



M. Emanuel Friedman, doyen de la faculté d'Administration de l'Université de Santiago, du Chili, le recteur Aldée Cabana, de l'Université de Sherbrooke, ainsi que M. José Luis Gomez, directeur de l'Instituto de altos estudios empresariales, de Buenos Aires, d'Argentine, se sont rencontrés lors de la visite des deux personnalités sud-américaines, qui venaient se renseigner sur le Centre d'entreprises de l'Université de Sherbrooke afin d'implanter chez eux des services professionnels similaires à ceux du Centre.

Le comité institutionnel de l'évaluation des programmes de premier cycle universitaire vient d'être formé à l'Université de Sherbrooke. Son rôle en sera un d'appui technique, l'évaluation des programmes étant sous la responsabilité des facultés. Le comité concevra le processus d'évaluation et publiera aussi un guide d'évaluation des programmes. C'est ce comité qui recevra les divers rapports d'évaluation des programmes et qui fera des recommandations aux autorités au sujet de ces programmes.

M. Jaime Vidal, ambassadeur de la Colombie au Canada, prononcera une conférence sur l'organisation politique et juridique de la Colombie, le jeudi 8 mars, à 16h15, au Centre judiciaire de la faculté de Droit, salle A9-130.

Le professeur S. Gracovetsky, du département de génie électrique de l'université Concordia, de Montréal, prononcera une conférence sur la locomotion humaine, le lundi 12 mars, à 19h30, à la salle A8-334 du pavillon Albert-Leblanc de l'Université de Sherbrooke.

M. Jean-Louis Boudou, réalisateur des émissions la Course des Amériques et la Course Amérique-Afrique, entretiendra les intéressés au la Course Europe-Asie, le lundi 12 mars, à 11h30, à l'auditorium de la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, salle A2-101.

M. Ghislain Fortin, secrétaire général associé du Secrétariat au développement économique, du gouvernement du Québec, traitera de la démographie au Québec, lors d'une conférence qui aura lieu le mardi 13 mars, à midi, à la salle A4-166 de la faculté des Lettres et Sciences humaines.

Mme Louise Letocha, professeure d'histoire de l'art et de muséologie, de l'Université du Québec à Montréal, prononcera une conférence intitulée «Entre le ready-made et le souvenir», le mercredi 14 mars, à 20 heures, à la Galerie d'art du pavillon central, de l'Université de Sherbrooke.

M. Zoltan Paul Dienes, pédagogue des mathématiques et auteur de nombreux livres et manuels scolaires, démontrera qu'on peut amuser les enfants avec les mathématiques, le jeudi 15 mars, 16 heures, à l'auditorium de la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke.

La faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke vient de publier une brochure dans laquelle elle situe sa place dans le monde de l'enseignement supérieur au Québec. La faculté vient de produire sa 20e promotion de médecins et elle accueillera en septembre sa 25e cohorte d'étudiants. Au cours de ces années, la faculté a formé 1540 médecins, parmi lesquels on trouve 60 pour cent d'hommes et 40 pour cent de femmes, 55 pour cent de généralistes et 45 pour cent de spécialistes.

## Le Comité 8 mars invite les femmes à la célébration

Sherbrooke

«Quel pouvoir?», interroge le Comité 8 mars, par-delà le droit de vote qu'ont acquis les femmes il y a 50 ans.

Le Comité 8 mars invite les femmes à célébrer la journée internationale des femmes jeudi prochain, au bar le Magog, à compter de 18 heures.

Parmi les activités de la soirée, il y aura présentation de l'exposition sur la nouvelle loi sur le partage du patrimoine. De même, il y aura projection du vidéo «Raz-le col», sur l'affaire Chantal Daigle.

A 18h45, sera prononcée, par Jeen Glezos, une conférence sur la

lutte des sages-femmes pour leur reconnaissance.

Après une pause, aura lieu, à 20 heures, une conférence sur les femmes des pays sous-développés et les métiers non-traditionnels.

A 21 heures, le groupe Justine (ex-Wondeur Brass) offrira un spectacle. «Les activités sont non-mixtes», signale le Comité 8 mars. Les billets sont en vente au centre «A moins que» du Collège de Sherbrooke.

Sur les ondes de la radio CFLX, lors de la journée internationale, aura lieu, de 18h à 21h30, une émission multithématique au cours de laquelle seront abordées, dit le Comité 8 mars, «des multiples facettes des situations d'oppression qui perdurent».

## Colloque sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes

Sherbrooke

Une journée d'étude et d'échanges sur le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans les établissements d'enseignement post-secondaire a lieu aujourd'hui à l'Université de Sherbrooke, sur le thème «L'égalité, un regard sur l'avenir».

Organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et le Collège de Sherbrooke, cette journée vise à permettre aux participants de s'interroger sur les impacts de l'élaboration et de l'implantation d'un tel programme

dans les collèges et les universités, sur ses conditions de succès et sur son avenir. L'allocation de clôture sera prononcée par le ministre Claude Ryan, vers 16 heures, à l'auditorium de la faculté d'Éducation.

Depuis 1986, 11 collèges et sept universités se sont engagés dans la démarche de mise en oeuvre de ce programme. L'analyse de l'effectif a ainsi permis aux employeurs concernés d'obtenir un tableau complet de la situation comparée des femmes et des hommes. Par la suite, ces employeurs, en examinant de plus près le système d'emploi, ont été en mesure d'identifier les conditions facilitant l'intégration des femmes et leur avancement.

## Les activités du Salon de la femme 90 sauront aussi intéresser les hommes

Sherbrooke

«Du 7 au 11 mars, place à la fête, place au divertissement et place au bon temps», a lancé, hier, Jacinthe Dubé, la présidente d'honneur du Salon de la femme 1990, qui se tient à ce moment au Centre-Expo Sherbrooke.

L'enthousiasme de Mme Dubé n'est pas étranger au menu offert et rendu public, hier, qui comprend notamment plus de 90 kiosques d'exposition, une série impressionnante de conférences, des spectacles de mode et quelques gadgets qui feront le délice des hommes autant des femmes.

Comme à bien pris soin de le faire

remarquer la présidente, en dépit du nom, le Salon recèle des kiosques et des informations que auront autant d'impact chez les hommes que les femmes.

Il suffit de penser au Valet magique, que les visiteurs pourront côtoyer, avec la plus grande stupéfaction, grâce au promoteur du Salon, Prom-Act. Le Valet magique, qui est connu aux États-Unis et arrive sur le marché québécois, est un ordinateur qui contrôle tout dans la maison par de simples commandes verbales.

Les conférences, nombreuses, sont prometteuses par leur thème: les conséquences physiques et psychologiques d'un avortement, pourquoi

une sage-femme, comment éviter le burn-out, le stress émotionnel, le respect de la personne pour contrer la violence et pour une vie saine et naturelle.

Enfin, l'accueil et l'animation n'ont pas été négligés. D'une part, une halte-garderie gratuite sera ouverte pendant le Salon. D'autre part, un caricaturiste et un magicien amuseront jeunes et moins jeunes. Enfin, Prom-Act a promis que le visiteur verra du premier coup d'oeil qu'un vent de renouveau a atteint l'aménagement des kiosques.

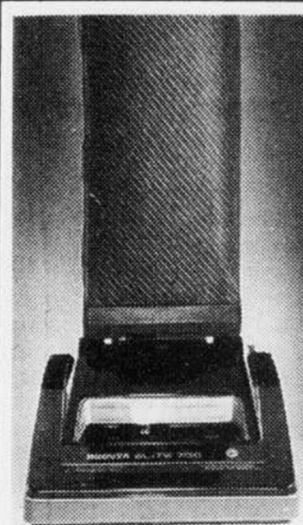


Jacinthe Dubé, présidente d'honneur du Salon de la femme 90.

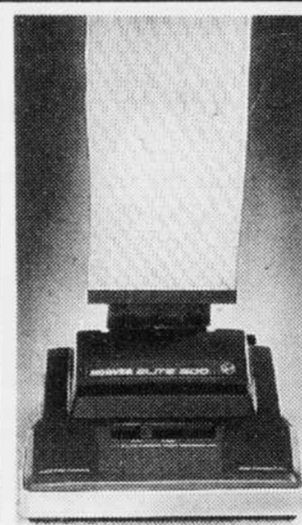
# Le grand balayage

## Hoover

# chez Eaton



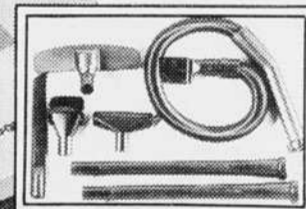
40.00 de rabais!  
**Aspirateur vertical «Elite 700»**  
2. Moteur de 6.7 amp.; réglage automatique à 6 niveaux; agitateur à double brosse; sac facile à changer; éclairage. Modèle U4511.  
Prix courant Eaton 299.99  
**259<sup>98</sup>** ch.



15.00 de rabais!  
**Aspirateur vertical «Elite 300»**  
3. Moteur de 5 amp.; réglage automatique selon l'épaisseur du tapis à 2 niveaux; sac facile à changer; nettoyage latéral. Modèle U4469.  
Prix courant Eaton 149.99  
**134<sup>98</sup>** ch.



90.00 de rabais!  
**Aspirateur vertical «Innovation» avec accessoires**  
1. Moteur de 7 amp.; interrupteur pour surcroît de puissance; réglage automatique selon l'épaisseur du tapis; témoin de sac plein; rafraîchisseur d'air. Modèle U5045-U4917  
Prix courant Eaton 489.99  
**379<sup>98</sup>** ch.



Moins 25% sur les prix courants étiquetés de tous les sacs et courroies pour aspirateurs.  
Eaton au Carrefour de l'Estrie Rayon 258



40.00 de rabais!  
**Aspirateur-chariot «Dimension 900»**  
4. Moteur de 900 watts; témoin de sac plein; rangement intérieur; accessoires; nettoyage latéral; rebobinage du cordon. Modèle S3457.  
Prix courant Eaton 399.99  
**359<sup>98</sup>** ch.



50.00 de rabais!  
**Aspirateur-chariot «Spirit 900»**  
5. Moteur de 900 watts; rebobinage automatique du cordon; témoin de sac plein; accessoires compris. Modèle S3461.  
Prix courant Eaton 249.99  
**199<sup>98</sup>** ch.



20.00 de rabais!  
**Aspirateur portatif «Tempo 250»**  
6. Moteur de 2.2 HP; témoin de sac plein; accessoires compris. Modèle S1323.  
Prix courant Eaton 159.99  
**139<sup>98</sup>** ch.



40.00 de rabais!  
**Aspirateur-chariot «Dimension 1000»**  
11. Moteur de 1000 watts; interrupteur au doigt; témoin de sac plein; éclairage; accessoires compris. Modèle S3491.  
Prix courant Eaton 499.99  
**459<sup>98</sup>** ch.



**Aspirateur humide-sec**  
8. Alimenté par pile. Support de recharge; accessoires de nettoyage. Modèle S1105.  
Prix courant Eaton 49.99  
**44<sup>98</sup>** ch.  
**Aspirateur-brosse électrique**  
9. Moteur à 2 vitesses; godet à poussière facile à vider; cordon de 18 pi; agitateur à double brosse. Modèle S1133.  
Prix courant Eaton 69.99  
**59<sup>98</sup>** ch.

## CARNET COMMUNAUTAIRE

Les dames auxiliaires de la Légion canadienne, filiale 10, organisent en vue de la marche des dix sous, une partie de 500 et de crible le samedi 3 mars, à compter de 14h. Suivra de 17h à 19h, un souper.

Il y aura un brunch au profit des Chevaliers de Colomb 7168 St-Colomban. Cette activité aura lieu le dimanche le 4 mars, au 561 Wellington Sud.



Les cartes American Express, Visa et MasterCard sont aussi acceptées.

# EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada



# AUCUN COMPTANT

# 400 JOURS SANS INTÉRÊT

DU JAMAIS VU EN ELECTRONIQUE!

FAITES VITE

CERTAINES QUANTITES LIMITEES

**TÉLÉVISEUR** **379<sup>80</sup>**

**SAMSUNG** 400 jours sans intérêt

TELECOULEUR 14 po. A TELECOMMANDE

**GARANTIE 3 ANS PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE**

**AFFICHAGE À L'ÉCRAN**



- réception possible de 125 canaux
- affichage sur écran (canal, volume, sourdine, attente)
- système couleur automatique
- syntonisation précise automatique

**MICRO-ONDES** **Quasar** **299<sup>95</sup>**

400 jours sans intérêt

**SI FACILE À UTILISER**

Magnétron garanti 5 ans

- décongélation par le poids
- réchaud automatique
- format 0,7 pied cube
- puissance 600 watts

**LECTEUR LASER** **PIONEER** **299<sup>95</sup>**

400 jours sans intérêt

● filtre digital 18 bits

● quadruple échantillonnage

● lecture programmée de 20 plages musicales

● répétition

● construction anti-résonnante

**VIDEO VHS HQ** **379<sup>80</sup>**

**SAMSUNG** 400 jours sans intérêt

**PROGRAMMATION À L'ÉCRAN VIDEO (VHS) «HQ»**



- télécommande incluse
- câblodélecteur
- entrées et sorties, audio/vidéo
- programmation 4 événements/365 jours

**TELEVISEUR** **RCA** MONITEUR 2000 **699<sup>95</sup>**

COLORTRACK 400 jours sans intérêt

**21" STEREO MTS BILINGUE**

Télécommande unifiée

- câblodélecteur
- affichage de l'heure
- minuterie fermeture
- entrées et sorties audio et vidéo
- contrôle à distance
- couleur
- teinte
- brillance
- contraste
- précision basse
- tonalité
- balance et plus
- connecteur super VHS

**C'EST LE TEMPS DES SUCRES!**

**GRATUIT!**

**2 REPAS À LA CABANE À SUCRE**

L'ÉRABLIÈRE DOYON INC.

AVEC TOUT ACHAT DE \$299 ET PLUS

(Du 1er mars au 28 mars 90)

Valeur \$26

**VENEZ VOUS SUCRER LE BEC!**



**TELEVISEUR** **RCA** MONITEUR **RABAIS \$500** MAINTENANT **\$2499<sup>80</sup>**

400 jours sans intérêt

**33" STEREO MTS BILINGUE**

**TOUT EQUIPE!**

- télécommande universelle à 71 boutons
- panneau de moniteur à 19 prises
- système stéréo quadraphonique

**SYSTEME DE SON** **KENWOOD** **\$1399<sup>80</sup>**

400 jours sans intérêt

**LASER MULTIDISQUE**

- syntonisateur AM-FM digital
- amplificateur 100 watts/canal
- magnétocassette double Dolby copie rapide
- lecteur laser avec 6 disques programmables
- haut-parleurs 3 voies Kenwood
- support inclus
- table tournante optionnelle

Qté limitée

**SYSTEME DE SON POUR AUTO** **ALPINE SONY**

TELE DE LECTURE GARANTIE À VIE **539<sup>80</sup>**

400 jours sans intérêt

- auto-inversion
- Dolby
- AM-FM digital
- 18 mémoires
- basse et «treble»

**HAUT-PARLEURS 6 x 9 Sony**  
2 voies, 90 watts

**HAUT-PARLEURS 3 1/2" Sony, 35 watts**



**SYSTEME DE SON** HI-FI **LUXMAN/TANNOY**

CHAÎNE STEREOGRAPHIQUE **1289<sup>90</sup>**

400 jours sans intérêt

**LUXMAN** **TANNOY**

Récepteur 35 watts RMS par canal, digital, programmable 20 stations, entrée audio-vidéo. Magnétocassette Dolby B et C, sélecteur de ruban, têtes HX PRO, touches sensorielles, enceintes acoustiques. Les légendaires TANNOY/2 voies, 100 watts RMS.



\* Sur les produits sélectionnés en magasin seulement et sur approbation de crédit, à condition que le montant total soit réglé en 13 versements mensuels égaux (arrondis au dollar suivant) consécutifs à la date d'achat. Achat minimum de 200\$.

**Le spécialiste en audio-vidéo**

**SPEC ELECTRONIQUE**

**Plus de 80 MARCHANDS PARTOUT AU QUÉBEC**

**Plus de 80 TECHNICIENS-SPECIALISTES INSTALLATION ENTRETIEN RÉPARATION**

**G. DOYON TV SON**

PLAN MISE DE CÔTÉ  
1112 Conseil  
Sherbrooke  
565-3177 562-7886

Vente et installation de radios d'autos

